

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE**

SCRUTIN DU 28 OCTOBRE 2020

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des communes - 2020

Le 28 octobre 2020, à 14 heures s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté du 3 septembre 2020 du Président du Centre de Gestion de la Dordogne, dans les conditions prévues par le décret n°85-643 du 26 juin 1985.

- Secrétaire : Guy PIEDFERT

A 14 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n°85-643 du 26 juin 1985.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	2
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	0
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	15
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	0
- autres cas de nullité (absence d'enveloppe de scrutin)	1

A 10 heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département de la Dordogne : **495**
- Nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion de la Dordogne : **440**

▪ Nombre d'enveloppes dans l'urne : 422

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Nombre de Bulletins nuls : 14

- Nombre de Bulletins blancs : 2

▪ Nombre de suffrages valablement exprimés : 406

Nombre de voix obtenues par la liste en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste des représentants des communes et des établissements publics présentée par l'Union des Maires de la Dordogne	3010

Attribution des sièges :

Sont déclarés élus :

TITULAIRES

1. Laurent PÉRÉA, Maire de St Capraise de Lalinde
2. Thierry BOIDÉ, Maire de St Géraud de Corps
3. Bernard VAURIAC, Maire de St Jory de Chalais
4. Pascale ROUSSIE NADAL, Maire de St Privat en Périgord
5. Jérôme BETAÏLLE, Maire d'Eymet
6. Evelyne ROUX, Maire de Savignac les Eglises
7. Christelle BOUCAUD, Maire d'Agonac
8. Monique RATINAUD, Maire de Brantôme en Périgord
9. Jean Jacques CHAPPELLET, Maire de Thénac
10. Brigitte CABIROL, Maire de St Barthélémy de Bellegarde
11. Jean Claude PORTOLAN, Maire de St Laurent des Vignes
12. Alain OUISTE, Maire de Mareuil en Périgord
13. Thierry NARDOU, Maire d'Eglise Neuve de Vergt
14. Pascal PROTANO, Maire de Coursac
15. Sylvie BOUTON, Maire de Montrem
16. Dominique DURAND, Maire de Tourtoirac
17. Francine BERNARD, Maire d'Etouars
18. Elisabeth MARTY, Maire de St Astier

SUPPLEANTS

Christian LECOMTE, Maire de Champcevinel
Christian GALLOT, Maire de St Antoine de Breuilh
Daniel LE MAO, Maire d'Antonne et Trigonant
Thierry CIPIERE, Maire de Coulounieix Chamiers
Christine LACOTTE, Maire de Singleyrac
Jean Marc GOUIN, Maire adjoint du Buisson de Cadouin
Patrick GUEYSSET, Maire de Grignols
Josiane BOYER, Maire de Ste Croix de Mareuil
Annick CAROT, Maire de Bayac
Guy PIEDFERT, Maire de Eygurande et Gardedeuilh
Bernard BAZINET, Maire d'Augignac
Jean Pierre CUBERTAFON, Conseiller municipal de Lanouaille
Huguette VILLARD, Maire de St Julien de Lampon
Vincent LACOSTE, Maire de La Douze
Christine GUTHINGER, Maire de Vallereuil
Roland MOULINIER, Maire de La Bachellerie
Jean José CHAMPEAU, Maire adjoint de Sanilhac
Nadine HERMAN BANCAUD, Maire de Nontron

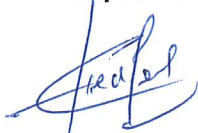
Observations et réclamations : RAS

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 octobre 2020 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,
Laurent PÉRÉA



Le Secrétaire,
Guy PIEDFERT



Les représentants de la commission
départementale de recensement et de
dépouillement des votes

